

MINISTERE DES TRANSPORTS

AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE DE CÔTE D'IVOIRE

Abidian, le 27 OCT. 2022

Décision n° V 0 / 9 1 5 / ANAC/ DTA/DSNAA portant adoption de l'amendement n°2, l'édition n°2 du guide d'élaboration du manuel d'exploitation des prestataires de services de la navigation aérienne « GUID-ANS-5111 » volume V : Météorologie Aéronautique (MET)

LE DIRECTEUR GENERAL,

- **Vu** la Constitution;
- Vu la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale, signée à Chicago le 07 décembre 1944;
- Vu le Règlement n° 08/2013/CM/UEMOA du 26 septembre 2013 portant adoption du Code communautaire de l'Aviation Civile des Etats membres de l'UEMOA;
- Vu l'Ordonnance n° 2008-08 du 23 janvier 2008 portant Code de l'Aviation Civile ;
- Vu le Décret n°2008-277 du 03 octobre 2008 portant organisation et fonctionnement de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile », en abrégé ANAC ;
- Vu le Décret n°2013-285 du 24 avril 2013 portant nomination du Directeur Général de l'Administration autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile » (ANAC) ;
- **Vu** le Décret n°2014-97 du 12 mars 2014 portant réglementation de la sécurité aérienne ;
- Vu le Décret n°2014-512 du 15 septembre 2014 fixant les règles relatives à la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu le Décret n° 2022-160 du 09 mars 2022 portant modification des articles 7, 9 et 10 du décret n° 2014-512 du 15 septembre 2014 fixant les règles relatives à la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile;
- Vu l'Arrêté n°326/MT/CAB du 20 Août 2014 autorisant le Directeur Général de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile à prendre par Décisions les règlements techniques en matière de sécurité et de sûreté de l'aviation civile ;
- **Sur** proposition de la Direction de la Sécurité et du Suivi de la Conformité et après examen et validation par le Comité de travail relatif à la règlementation de la sécurité et la sûreté aérienne,



DECIDE:

Article 1: Objet

Est adoptée l'amendement n°2, édition n°2 du guide d'élaboration du manuel d'exploitation des prestataires de services de la navigation aérienne « GUID-ANS-5111 » volume V : Météorologie Aéronautique (MET).

Article 2 : Portée de l'amendement

L'amendement porte sur

- a) le changement de référencement du guide (GUID-ANS-5111 en lieu et place de RACI 5111) ;
- b) la division du RACI 5111 (GUID ANS 5111) en sept volumes distincts : un volume par sous domaine ANS (AIM, ATM, CNS, MAP, MET, PANS-OPS, SAR);
- c) le changement de la présentation du guide pour la mise en conformité avec la procédure de maitrise des documents PROC-ORG-1500;
- d) l'insertion de recommandations sur la méthodologie de rédaction du manuel;

Article 3: Domaine d'application

L'amendement n°2 du GUID-ANS-5111 volume V : Météorologie Aéronautique (MET) s'applique à tous les prestataires de services de la navigation aérienne.

Article 4 : Date d'entrée en vigueur

La présente décision abroge toutes les dispositions antérieures contraires, notamment, la décision n°0006886/ANAC/DG/DTA/DSNAA/SDSNA du 31 octobre 2019 relative à l'amendement n°1 du guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de services de la navigation Aérienne « RACI 5111 ». Elle entre en vigueur à compter de sa déte de signature.

Sinaly SILUE

P.J.: Amendement n°2, édition 2 du guide d'élaboration du manuel d'exploitation des prestataires de services de la navigation aérienne « GUID-ANS-5111 » volume V : Météorologie Aéronautique (MET).

Ampliations:

- DSNAA
- DSSC
- SDIDN
- ASECNA
- SODEXAM

MINISTERE DES TRANSPORTS



AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE DE CÔTE D'IVOIRE

Réf.: GUID-ANS-5111 volume V

GUIDE D'ELABORATION DU MANUEL D'EXPLOITATION DES PRESTATAIRES DE SERVICES DE LA NAVIGATION AERIENNE

« GUID-ANS-5111 »

VOLUME V : METEOROLOGIE AERONAUTIQUE (MET)

Deuxième édition – Août 2022

Adopté et publié sous l'autorité du Directeur Général





Volume V : Météorologie Aéronautique (MET)

Édition 2 Date: 10/08/2022 Amendement 2 Date: 10/08/2022

VALIDATION

	Noms et prénoms	Fonction	Visa/date
	GOUAMENE Rock	Inspecteur ANS MET	10 22 FAY
Rédaction	N'ZEBO Sylvain	Sous-Directeur MIA	10 22 NEBOTT
Validation	KOFFI Konan	Président du Comité de Règlementation de la Sécurité et de la Sûreté Aérienne	Plesident du Comité de Traval Relativ à la Reglementation de la Sécurité et la Sûreté de l'Aviation Civîle
Approbation	Sinaly SILUE	Directeur Général	2 7 OCT. 2022



« GUID ANS 5111 » Volume V : Météorologie Aéronautique (MET)

Édition 2 Date: 10/08/2022 Amendement 2 Date: 10/08/2022

LISTE DES PAGES EFFECTIVES

Dago		Édition	Amendement		
Page	Numéro	Date	Numéro	Date	
0	2	10/08/2022	2	10/08/2022	
i	2	10/08/2022	2	10/08/2022	
ii	2	10/08/2022	2	10/08/2022	
iii	2	10/08/2022	2	10/08/2022	
iv	2	10/08/2022	2	10/08/2022	
V	2	10/08/2022	2	10/08/2022	
vi	2	10/08/2022	2	10/08/2022	
vii	2	10/08/2022	2	10/08/2022	
viii	2	10/08/2022	2	10/08/2022	
ix	2	10/08/2022	2	10/08/2022	
1-1	2	10/08/2022	2	10/08/2022	
2-1	2	10/08/2022	2	10/08/2022	
2-2	2	10/08/2022	2	10/08/2022	
3-1	2	10/08/2022	2	10/08/2022	
3-2	2	10/08/2022	2	10/08/2022	
3-3	2	10/08/2022	2	10/08/2022	
3-4	2	10/08/2022	2	10/08/2022	
3-5	2	10/08/2022	2	10/08/2022	
3-6	2	10/08/2022	2	10/08/2022	
3-7	2	10/08/2022	2	10/08/2022	



Volume V : Météorologie Aéronautique (MET)

Édition 2 Date: 10/08/2022 Amendement 2 Date: 10/08/2022

TABLEAU DES AMENDEMENTS

Amendements	Objet	Date Adoption/Approbation Entrée en vigueur application
0 (1 ^{ère} Edition)	Création du document	- 23/01/2018 - 23/01/2018 - 01/01/2020
1 (1 ^{ĕre} édition)	Intégration de l'exemple de contenu d'un manuel d'exploitation à l'usage des prestataires de services fourni dans le document OACI Doc 10068 Manuel sur l'élaboration d'un cadre de réglementation pour un service de conception de	- 31/10/2019 - 31/10/2019
	procédures de vol aux instruments	- 01/01/2020
2 (2 ^{ième} édition)	Cet amendement porte sur les points suivants : a) changement de référencement du guide (GUID-ANS-5111 en lieu et place de RACI 5111); b) division du GUID ANS 5111 en sept volumes, un volume par sous domaine ANS (AIM, ATM, CNS, MAP, MET, PANS-OPS, SAR) c) changement de la présentation du guide pour la mise en conformité avec la procédure de maitrise des	2.7. OCT. 2022 2.7. OCT. 2022 2.7. OCT. 2022
	documents PROC-ORG-1500 d) insertion de recommandations sur la méthodologie de rédaction du manuel e) insertion de précisions sur le contenu des procédures MET à intégrer dans le manuel d'exploitation – domaine ATS	21.001.2022



Volume V : Météorologie Aéronautique (MET)

Édition 2 Date: 10/08/2022 Amendement 2 Date: 10/08/2022

INSCRIPTION DES AMENDEMENTS ET RECTIFICATIFS

AMENDEMENTS				RECTIF	ICATIFS		
N°	Applicable le	Inscrit le	par	N°	Applicable le	Inscrit le	par
1 à 2	Incorporés dans la pr	ésente édition	ANAC				



Volume V : Météorologie Aéronautique (MET)

Édition 2

Date: 10/08/2022 Amendement 2 Date: 10/08/2022

TABLEAU DES RECTIFICATIFS

Rectificatif	Objet	Date de publication



Volume V : Météorologie Aéronautique (MET)

Édition 2 Date: 10/08/2022 Amendement 2 Date: 10/08/2022

LISTE DE DIFFUSION

		Support de diffusion		
Code	Direction/Sous-Direction/Services	Papier	Numériqu e	
	ANAC			
DG	Directeur Général		X	
DSSC	Direction de la Sécurité et du Suivi de la Conformité		Х	
DSNAA	Direction de la Sécurité de la Navigation Aérienne et des Aérodromes		X	
DSV	Direction de la Sécurité des Vols		X	
DTA	Direction du Transport Aérien	X	X	
	Prestataire de service de la Navigation Aéri	enne		
SODEXAM	Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique		Х	
ASECNA	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne internationale en Afrique et à Madagascar.		Х	
ACI	Air Côte d'Ivoire.		Х	





Volume V : Météorologie Aéronautique (MET)

Édition 2 Date : 10/08/2022

Amendement 2
Date: 10/08/2022

LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE

Réf. Source		Titre	Édition et	
Nei.	Jource	nue	amendement	
	ANAC	Ordonnance N°2008-08 du 23 Janvier 2008 portant code de l'aviation civile	2 ^e édition - 2008	
RACI 5001	ANAC	Règlement aéronautique de Côte d'Ivoire relatif à l'assistance météorologique à la Navigation Aérienne Internationale	6 ^e édition - 2020, amdt 5	
RACI 5028	ANAC	Règlement aéronautique de Côte d'Ivoire relatif aux équipements et aux méthodes d'observation météorologiques aéronautiques	2 ^e édition - 2022, amdt 1	
RACI 5030	ANAC	Règlement aéronautique de Côte d'Ivoire relatif à la gestion de la qualité des services de météorologie aéronautique	2 ^e édition - 2021, amdt 1	
Annexe 3	OACI	Assistance météorologique à la navigation aérienne internationale	20° édition – juillet 2018, amdt 78	
RACI 5111	ANAC	Guide d'élaboration des prestataires de services de la navigation aérienne	1 ^{ere} édition - 2019, amdt 1	
PROC-ORG-1500	ANAC	Procédure de maîtrise des documents	1 ^{ère} édition – août 2020	



Volume V : Météorologie Aéronautique (MET)

Édition 2

Date: 10/08/2022 Amendement 2 Date: 10/08/2022

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

Sigles	Signification
AIM	Service de gestion de l'information aéronautique
ATS	Services de la circulation aérienne
СМА	Centre Météorologique d'Aérodrome
CVM	Centre de Veille Météorologique
OACI	Organisation de l'aviation Civile Internationale
RVR	Portée visuelle de piste
SAR	Service de Recherche et Sauvetage
SPECI	Message d'observation météorologique spéciale d'aérodrome
TAF	Prévisions d'aérodrome terminal

Volume V : Météorologie Aéronautique (MET)

Édition 2 Date: 10/08/2022 Amendement 2 Date: 10/08/2022

TABLE DES MATIERES

P)	AGE
VALIDATION	0
LISTE DES PAGES EFFECTIVES	1
INSCRIPTION DES AMENDEMENTS ET RECTIFICATIFS	II
TABLEAU DES AMENDEMENTS	111
TABLEAU DES RECTIFICATIFS	IV
LISTE DE DIFFUSION	V
LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE	VI
ABREVIATIONS ET ACRONYMES	VII
TABLE DES MATIERES	VIII
CHAPITRE 1: INTRODUCTION	. 1 -1
1.1 Objet	. 1-1
1.2 Champ d'application	. 1-1
1.3 Portee du manuel d'exploitation	.1-1
1.4 ACCEPTATION / APPROBATION DU MANUEL D'EXPLOITATION DU PRESTATAIRE DE SERVICE DE LA	
METEOROLOGIE AERONAUTIQUE	. 1-1
1.5 Structure du guide	. 1-2
CHAPITRE 2: ELABORATION DU MANUEL D'EXPLOITATION	. 2- 1
2.1. DISPOSITION A PRENDRE POUR L'ELABORATION DU MANUEL D'EXPLOITATION	2-1
2.2. Identification des règlements applicables	2-1
2.3. Description des moyens et des services nécessaires à son activité	2-1
2.4. Structure du manuel d'exploitation	2-1
CHAPITRE 3 – CONTENU DU MANUEL D'EXPLOITATION MET	. 3- 1
CHAPITRE I : SERVICES A FOURNIR	3-1
1.1. DISPOSITIONS GENERALES POUR LA FOURNITURE DE SERVICES METEOROLOGIQUES AERONAUTIQUES	3-1
I.2. Types de services fournis.	3-1
CHAPITRE II: STRUCTURE ORGANISATIONNELLE, DESCRIPTION D'EMPLOI ET EFFECTIF DU	J
PERSONNEL PARTICIPANT A LA PRESTATION DE SERVICES METEOROLOGIQUES	
AERONAUTIQUE	3-2
II.1 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU PRESTATAIRE DE SERVICES METEOROLOGIQUES AFRONAUTIQUES.	3-2



Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des prestataires de service de la Navigation Aérienne « GUID ANS 5111 » Volume V : Météorologie Aéronautique (MET)

Édition 2 Date : 10/08/2022 Amendement 2 Date : 10/08/2022

II. 2 TACHES ET RESPONSABILITES DU PERSONNEL PARTICIPANT A LA PRESTATION DE SERVICES	
METEOROLOGIQUES AERONAUTIQUES	3-2
II.3 EFFECTIF ET COMPETENCES EN PERSONNEL PARTICIPANT A LA PRESTATION DE SERVICES METEOROLOGIC	QUES
AERONAUTIQUES	3-3
CHAPITRE III: FORMATION ET ÉVALUATION DES PERFORMANCES DU PERSONNEL	3-3
III.1 INTRODUCTION	3-3
III.2 PROGRAMME DE FORMATION	3-3
III.3 Type de formation	3-3
III.4 ÉVALUATION DES COMPETENCES	3-4
CHAPITRE IV: SYSTÈME DE GESTION DE LA QUALITÉ	3-4
CHAPITRE V: GESTION DE SITUATION DEGRADEES	3-4
CHAPITRE VI : INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS	3-4
VI.1 Presentation du site	3-4
VI.2 LISTE DES INSTALLATIONS ET DES OUTILS REQUIS POUR UNE PRESTATION DE SERVICE METEOROLOGIQUE	JE
EFFICACE PAR LE CENTRE METEOROLOGIQUE	3-4
VI.3 EXIGENCES POUR L'INSTALLATION ET LA MAINTENANCE	3-4
CHAPITRE VII: AMENDEMENT DES DOCUMENTS ET ENREGISTREMENTS	3-5
VII.1 AMENDEMENT ET MISES A JOUR DES DOCUMENTS ET ENREGISTREMENTS	3-5
VII.2 PROCEDURES DE CONTROLE ET DE TENUE DES DOCUMENTS	3-5
VII.3 SECURITE DES DOCUMENTS ET ENREGISTREMENTS (CONTROLE D'ACCES)	3-5
VII.4 CONSERVATION ET ELIMINATION DES DOSSIERS	
VII.5 TOUTE AUTRE PROCEDURE APPLICABLE DE GESTION DES DOCUMENTS ET DES ENREGISTREMENTS	3-5
CHAPITRE VIII : ASSISTANCE AUX ACTIVITES DE RECHERCHE ET SAUVETAGE	3-5
VIII.1. RESPONSABILITES DU SERVICE METEOROLOGIQUES DANS LES ACTIVITES SAR	3-5
VIII.2. COORDINATION ENTRE LE SERVICE METEOROLOGIQUE ET LE SAR	3-5
VIII.2. PROCEDURES DU SERVICE METEOROLOGIQUES DANS LES ACTIVITES SAR	3-5
CHAPITRE IX : HEURES DE SERVICE	3-5
IX.1. HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE L'AERODROME	3-5
IX.2. HEURES DE DEBUT ET DE FIN DE QUART	3-5
IX.3. PROCEDURES DE PASSATION/REPRISE DE QUART	3-5
IX.4. PROCEDURES DE GESTION DU JOURNAL DE QUART	3-5
CHAPITRE X : PROCÉDURES POUR LA FOURNITURE DE L'ASSISTANCE METEOROLOGIQUE	ΞΑ
LA NAVIGATION AERIENNE	3-5
X.1. Procedures operationnelles	3-5
X.2 Annexes au manuel	3-6
ANNEXE 1 : EXEMPLE DE DECLARATION DE CONFORMITE	3-7



Volume V : Météorologie Aéronautique (MET)

Édition 2 Date: 10/08/2022 Amendement 2 Date: 10/08/2022

CHAPITRE 1: INTRODUCTION

1.1 Objet

Le présent guide fournit des orientations sur la structure et le contenu du manuel d'exploitation d'un prestataire de services de navigation aérienne, et donne des indications pour l'élaboration dudit manuel.

1.2 Champ d'application

Le volume V du guide « GUID ANS 5111 » s'applique aux prestataires de services en charge de la fourniture d'une assistance météorologique à la navigation aérienne à la République de Côte d'Ivoire.

1.3 Portée du manuel d'exploitation

Le manuel d'exploitation constitue le document de référence par lequel le prestataire de services météorologiques aéronautiques décrit sous une forme pratique et compréhensible toutes les dispositions prises afin d'assurer en toute sécurité, l'aménagement, le fonctionnement et l'usage des équipements, installations et services nécessaires à son activité. Il lui permet notamment de préciser les rôles, les responsabilités, les procédures et d'uniformiser les méthodes de travail.

Le prestataire de services météorologiques aéronautiques est responsable des informations contenues dans son manuel d'exploitation. Il est tenu de s'assurer de l'application des dispositions qu'il contient. Son personnel doit se l'approprier et l'utiliser pour l'exécution des tâches qui leur sont confiées, et respecter les consignes qui y sont énoncées.

Le manuel est amendé chaque fois que cela est nécessaire, afin que son contenu reste en permanence conforme à l'exploitation.

Le manuel d'exploitation devient, une fois approuvé un élément du référentiel propre au prestataire de services météorologiques aéronautiques, sur lequel ce dernier sera supervisé par l'ANAC de Côte d'Ivoire.

1.4 Acceptation /Approbation du manuel d'exploitation du prestataire de service de la météorologie aéronautique

Le MANEX élaboré par le prestataire de service de la météorologie aéronautique est soumis à l'ANAC pour acceptation/approbation avant sa mise en œuvre. L'acceptation/approbation du manuel ne garantit pas à l'exploitant que le manuel ne présente aucune non-conformité à la réglementation mais contient



Volume V : Météorologie Aéronautique (MET)

Édition 2 Date: 10/08/2022 Amendement 2 Date: 10/08/2022

les dispositions permettant d'assurer en toute sécurité la fourniture des procédures de vol aux instruments.

Les prestataires de service de la météorologie aéronautique sont seuls responsables de la conformité du manuel à la réglementation.

Le manuel d'exploitation devient, une fois accepté/approuvé par l'ANAC, un élément du référentiel propre au prestataire en charge de la météorologie aéronautique et à vue, sur lequel ce dernier sera supervisé.

1.5 Structure du guide

Le présent guide comporte trois (03) chapitres.

Le **premier chapitre** présente l'objet, le champ d'application du présent guide ainsi que la portée d'un manuel d'exploitation pour les prestataires de services météorologiques aéronautiques et l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire.

Le **deuxième chapitre** du document propose une méthode d'élaboration et fournit la structure type d'un manuel d'exploitation d'un prestataire de services de météorologie aéronautique.

Le troisième chapitre fournit une liste détaillée et structurée de tous les points spécifiques à la météorologie aéronautique qui sont couvert par le manuel d'exploitation.

Volume V : Météorologie Aéronautique (MET)

Édition 2 Date: 10/08/2022 Amendement 2

Date: 10/08/2022

CHAPITRE 2: ELABORATION DU MANUEL D'EXPLOITATION

2.1. Disposition à prendre pour l'élaboration du manuel d'exploitation

Pour élaborer son manuel d'exploitation, le prestataire de services météorologiques aéronautiques tient compte des dispositions décrites ci-dessous.

2.2. Identification des règlements applicables

L'une des premières étapes pour l'élaboration du manuel d'exploitation est de procéder à un recensement exhaustif de tous les textes législatifs et règlementaires applicables à la fourniture des services de la météorologie aéronautique visés. Ce référentiel constitue la base de l'activité du prestataire et de l'établissement de ses responsabilités.

Description des moyens et des services nécessaires à son activité 2.3.

Le prestataire de services météorologiques aéronautiques établit, la liste de tous les moyens et services ainsi que les rôles et les responsabilités nécessaires à son activité, et en fournit une description aussi exhaustive, détaillée et précise que possible.

Les tâches réalisées par un sous-traitant du prestataire de services météorologiques aéronautiques sont développées dans le manuel d'exploitation au même titre que les taches exécutées directement par le prestataire lui-même, le prestataire restant responsable des actions de ses sous-traitants.

2.4. Structure du manuel d'exploitation

Le manuel d'exploitation est structuré en onze (11) chapitres.

Les différents chapitres du manuel d'exploitation peuvent être rédigées en un seul document ou en des documents distincts. Dans le cas où le manuel est rédigé en des documents distincts, le document principal fait référence aux autres documents.



Volume V : Météorologie Aéronautique (MET)

Édition 2 Date: 10/08/2022 Amendement 2

Date: 10/08/2022

CHAPITRE 3 – CONTENU DU MANUEL D'EXPLOITATION MET

Ce chapitre fournit des informations relatives au contenu du manuel d'exploitation du prestataire de services météorologiques aéronautiques.

Les parties du manuel d'exploitation sont structurées selon les chapitres ci-dessous

CHAPITRE I: SERVICES A FOURNIR

- Dispositions générales pour la fourniture de services météorologiques aéronautiques
- 1.1.1. Déclaration de conformité aux exigences réglementaires applicables de l'ANAC (un exemple de déclaration de conformité est fourni en annexe 1)
- 1.1.2. Liste des documents de référence à utiliser avec le manuel
- I.1.3. Responsabilité relative au contenu et à la révision du manuel

I.2. Types de services fournis.

Le manuel d'exploitation prend en compte tout ou partie des services décrits cidessous selon le contenu de l'assistance fournie.

- I.2.1. Centres de veille Météorologique (CVM)
 - Renseignements SIGMET;
 - Messages AIREP.
- I.2.2 Centres Météorologiques d'Aérodrome (CMA),
 - documentation de vol;
 - prévisions d'aérodrome;
 - prévisions d'atterrissage;
 - prévisions de décollage;
 - prévisions de type TEMSI locale;
 - exposés verbaux ;
 - messages d'avertissement.
- I.2.3. Stations météorologiques aéronautiques
 - observation des paramètres météorologiques ;
 - messages d'observation régulières et spéciales locales ;



Volume V : Météorologie Aéronautique (MET)

Édition 2 Date: 10/08/2022 Amendement 2 Date: 10/08/2022

- messages d'observation régulières et spéciales;
- Prévision d'atterrissage (selon les dispositions du § 3.1.2 du RACI 5009);
- Messages d'avertissements (selon les dispositions du § 3.1.2 du RACI 5009).
- 1.2.4. Service en charge des équipements météorologiques
 - gestion des inspections des équipements météorologiques;
 - gestion de l'entretien des équipements météorologiques (préventif et curatif);
 - gestion de l'étalonnage et de la vérification des équipements météorologiques;
 - gestion des changements (installation, modification ou retrait d'équipements météorologiques) ;
 - gestion des situations dégradées.
- I.2.5. Centre de communication
 - gestion des messages météorologiques
 - gestion des voies de télécommunication;
 - Suivi de la disponibilité et du trafic des voies de télécommunication

CHAPITRE II : STRUCTURE ORGANISATIONNELLE, DESCRIPTION D'EMPLOI ET EFFECTIF DU PERSONNEL PARTICIPANT A LA PRESTATION DE SERVICES METEOROLOGIQUES AERONAUTIQUE

Ce chapitre décrit les exigences et les responsabilités du personnel participant à la prestation de service météorologiques.

- II.1 Structure organisationnelle du prestataire de services météorologiques aéronautiques
- II.1.1 Structure organisationnelle approuvée
- II.1.2 Liens hiérarchiques entre le personnel
- II.2 Tâches et responsabilités du personnel participant à la prestation de services météorologiques aéronautiques
- II.2.1 Titre et description des postes
- II.2.2 Principales responsabilités et livrables de chaque poste

Volume V : Météorologie Aéronautique (MET)

Édition 2 Date : 10/08/2022 Amendement 2 Date : 10/08/2022

II.3 Effectif et compétences en personnel participant à la prestation de services météorologiques aéronautiques

- II.3.1 Méthodologie de détermination de l'adéquation du personnel pour chaque poste de travail
- II.3.2 conditions de recrutement au poste
- II.3.3 qualifications requises;
- II.3.4 formation en cours d'emploi (acquisition de compétence);
- II.3.5 contrôle et maintien de compétences ;
- II.3.6 formation continue;
- II.3.7 formation relative aux facteurs humains.

CHAPITRE III: FORMATION ET ÉVALUATION DES PERFORMANCES DU PERSONNEL

Ce chapitre couvre le déroulement de la formation et l'évaluation des performances du personnel participant à la prestation de services météorologiques

- III.1 Introduction
- III.1.1 Politique de formation
- III.1.2 Évaluation des besoins de formation
- III.1.3 Critères de sélection de la formation
- III.1.4 Responsabilité en matière de formation (direction, superviseur, agents)
- III.2 Programme de formation
- III.2.1 Objectif et contenu du programme
- III.2.2 Mise en œuvre du plan de formation.
- III.2.3 Mise à jour du plan de formation
- III.3 Type de formation
- III.3.1 Formation Ab-initiale
- III.3.2 Formation initiale
- III.3.3 Formation avancée et/ou spécialisée
- III.3.4 Formation récurrente
- III.3.5 Formation de remise à niveau

Volume V : Météorologie Aéronautique (MET)

Édition 2 Date : 10/08/2022 Amendement 2

Amendement 2 Date : 10/08/2022

III.3.6 Formation en cours d'emploi (OJT) pour différents niveaux de service

- Structure de la formation OJT
- Durée de la FCE
- Processus et procédures de validation de la formation OJT
- Collaboration entre les entités partenaires sur la FCE
- III.3.7 Tenue de dossiers de formation

III.4 Évaluation des compétences

- III.4.1. Politique d'évaluation des compétences
- III.4.2 Compétences requises et procédures de mise en œuvre
 - connaissances, compétences et capacités requises pour chaque fonction
 - processus pour s'assurer que le personnel possède les compétences
- III.4.3 Évaluations initiales et périodiques des compétences

CHAPITRE IV: SYSTÈME DE GESTION DE LA QUALITÉ

Une description claire du système de gestion de la qualité prenant en compte les exigences du règlement aéronautique de Côte d'Ivoire relatif à la gestion de la qualité des services météorologique aéronautiques (RACI 5030).

CHAPITRE V: GESTION DE SITUATION DEGRADEES

Une description claire de la gestion des situations dégradées prenant en compte les exigences du paragraphe 4.4 du règlement aéronautique de Côte d'Ivoire relatif aux équipements et aux méthodes d'observation météorologiques aéronautiques (RACI 5028).

CHAPITRE VI: INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS

- VI.1 Présentation du site
- VI.2 Liste des installations et des outils requis pour une prestation de service météorologique efficace par le centre météorologique
- VI.3 Exigences pour l'installation et la maintenance

Volume V : Météorologie Aéronautique (MET)

Édition 2 Date : 10/08/2022 Amendement 2 Date : 10/08/2022

CHAPITRE VII: AMENDEMENT DES DOCUMENTS ET ENREGISTREMENTS

VII.1 Amendement et mises à jour des documents et enregistrements

- Documents physiques
- Documents électroniques
- VII.2 Procédures de contrôle et de tenue des documents
- VII.3 Sécurité des documents et enregistrements (contrôle d'accès)
- VII.4 Conservation et élimination des dossiers
- VII.5 Toute autre procédure applicable de gestion des documents et des enregistrements

CHAPITRE VIII: ASSISTANCE AUX ACTIVITES DE RECHERCHE ET SAUVETAGE

- VIII.1. Responsabilités du service météorologiques dans les activités SAR
- VIII.2. Coordination entre le service météorologique et le SAR
- VIII.2. Procédures du service météorologiques dans les activités SAR

CHAPITRE IX: HEURES DE SERVICE

- IX.1. Heures d'ouverture et de fermeture de l'aérodrome
- IX.2. Heures de début et de fin de quart
- IX.3. Procédures de passation/reprise de quart
- IX.4. Procédures de gestion du journal de quart

CHAPITRE X : PROCÉDURES POUR LA FOURNITURE DE L'ASSISTANCE METEOROLOGIQUE A LA NAVIGATION AERIENNE

Le manuel d'exploitation prend en compte tout ou partie des procédures décrites cidessous selon le contenu de l'assistance fournie.

X.1. Procédures opérationnelles

X.1.1 Procédures de coordination

 MoU le cas échéant (Mémorandum d'échanges) avec les différents partenaires du centre ou autres organismes extérieurs (gestionnaire de l'aéroport, compagnies aériennes, armée de l'air, centre de formation technique, Direction de la Météorologie Nationale, CVM, VAAC, WAFC, etc.)



Volume V : Météorologie Aéronautique (MET)

Édition 2 Date : 10/08/2022 Amendement 2

Amendement 2 Date : 10/08/2022

• Coordination avec les services du centre ayant une relation du type clientprestataire (ATS; Maintenance, Infrastructures et Génie civil; AIM; Administration, Ressources humaines et Finances, etc.).

X.1.2 Procédures de travail

- Procédure pour l'observation de paramètres météorologiques;
- Procédure de traitement et de stockage de l'observation des paramètres météorologiques;
- Procédure d'élaboration, de communication et de stockage des messages d'observation météorologique ;
- Procédure de vérification et de validation des bulletins météorologiques ;
- Procédure pour la protection des vols ;
- Procédure pour la veille météorologique d'aérodrome ;
- Procédure pour la veille météorologique de région ;
- Procédure pour l'étalonnage/calibrage des équipements météorologiques;
- Procédures pour l'élaboration, la communication et le stockage des prévisions météorologiques;
- Procédures pour l'élaboration, la communication et le stockage des avertissements d'aérodrome, des alertes de cisaillement de vent;
- Procédures pour l'élaboration, la communication et le stockage des messages
 SIGMET;
- Procédures pour l'élaboration des tableaux et résumés climatologique d'aérodrome ;
- Procédures pour la retransmission de comptes rendus en vol ;
- Procédures d'alerte en cas de panne d'équipement météorologique.

X.2 Annexes au manuel

- Annuaire téléphonique
- Prestataire de services météorologiques aéronautiques ;
- Services techniques du prestataire services météorologiques aéronautiques ;
- Compagnies aériennes basées sur l'aéroport ;
- Gestionnaire d'aérodrome ;
- Autres numéros utiles.
- Liste des usagers du service (parties prenantes intéressées).



Volume V : Météorologie Aéronautique (MET)

Édition 2 Date: 10/08/2022

Amendement 2 Date: 10/08/2022

ANNEXE 1: EXEMPLE DE DECLARATION DE CONFORMITE

Ce manuel a été élaboré conformément aux dispositions règlement de l'Autorité

Nationale de l'Aviation civile à savoir :

Règlement Aéronautique de Côte d'Ivoire relatif à l'organisation et au

fonctionnement des services météorologies (RACI 5015)

Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des prestataires de service de la

Navigation Aérienne volume V (GUID-ANS-5111).

Ce manuel contient les critères/directives qui doivent être utilisés pour l'observation, la

rédaction des messages, la diffusion, l'enregistrement des paramètres et messages

météorologiques sous la responsabilité du centre météorologique de BASSE*

Tout le personnel participant à la prestation de services météorologiques à l'aérodrome

de BASSE* respectera les directives opérationnelles et les instructions contenues dans

ce manuel et le non-respect de cette consigne sera interprété comme une infraction à

celles-ci.

* BASSE : emplacement fictif